

PAR COURRIEL

Sept-Îles, le 27 mai 2015

**Objet : Demande d'accès concernant Massicotte Extermination  
4472, chemin Beauchastel à Rouyn-Noranda**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 20 avril dernier concernant l'objet précité.

Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Rapport de vérification daté du 27 août 2014, fait par M<sup>me</sup> Anne Mayrand du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), 5 pages;
2. Avis adressé à Massicotte extermination inc., daté du 23 juillet 2014, ayant pour objet « Résultats de l'évaluation de la conformité de votre entreprise à partir des affichettes installées à la suite d'un traitement avec pesticides » signé par M<sup>me</sup> Anne Mayrand du MDDELCC, 2 pages;
3. Rapport d'inspection daté du 16 juin 2014, fait par M. Cédric Fortier du MDDELCC, 7 pages;
4. Rapport d'inspection daté du 10 juin 2014, fait par M. Cédric Fortier du MDDELCC, 9 pages;
5. Avis de non-conformité adressé à Massicotte extermination inc., daté du 29 août 2013, ayant pour objet « Tenu du registre et application de pesticides non conformes », signé par M. Guy Vallière du MDDELCC, 2 pages;

...2

6. Avis adressé à Massicotte extermination inc., daté du 7 août 2013, ayant pour objet « Résultats de l'évaluation de la conformité du registre d'application de pesticides C4-C5 de votre entreprise d'entretien d'espaces verts », signé par M<sup>me</sup> Anne Mayrand du MDDELCC, 2 pages;
7. Rapport d'inspection daté du 13 juillet 2012, fait par M<sup>me</sup> Isabelle Labrecque du MDDELCC, 5 pages;
8. Lettre adressée à Massiocotte extermination inc., datée du 20 décembre 2010, ayant pour objet « Conformité de votre entreprise d'entretien d'espaces verts et application de pesticides à des fins d'exterminations en regard de la réglementation sur les pesticides », signée par M<sup>me</sup> Micheline Dallaire du MDDELCC, 2 pages.

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 964-8888, poste 253.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

***Original signé par :***

Nathalie Després,  
Répondante régionale de l'accès  
aux documents

p. j.

# RAPPORT DE VÉRIFICATION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec  
Région : Abitibi-Témiscamingue

## 1 Identification

Date de la vérification : 2014-08-27  
et 2014-08-28

Heure de début : h

Heure de fin : h

Inspecteur : Anne Mayrand

N° intervention : 300904665

Type d'intervention : Suivi de manquement sans inspection

N° gestion documentaire : 7820-08-01-01108-10

N° du rapport de vérification : 401171043

N° demande : 200400198

Type de demande : Programme de contrôle

But de la vérification : Urbain - MASSICOTTE EXTERMINATION INC. - 207 Mgr Latulipe Ouest

### Lieu concerné par la vérification

Nom du lieu : Massicotte Extermination

Nom usuel du lieu : **Art. 53-54**

N° du lieu : X2119831

Type de lieu : commerce

### Localisation du lieu :

Adresse du lieu : 4472, chemin Beauchastel  
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4

### Intervenant(s) du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
Massicotte extermination inc.		4472, chemin Beauchastel Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4	Y2084400

### Personnes contactées

SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Simon Massicotte		<b>Art. 53-54</b>

### Mode d'identification

But expliqué :  oui  non  s. o.

Mode d'identification :  verbale  preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de :

### Autres pièces annexées au rapport

SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Document		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Registre d'utilisation Registre d'achat Courriel reçu - Simon Massicotte - 4 août 2014 Courriel reçu - Simon Massicotte - 27 août 2014 Courriel transmis - 28 août 2014

## 2 Mise en contexte (facultatif)

SO

Suite à des non-conformités dans le dossier de Massicotte Extermination nous leur demandons de nous fournir le registre d'application et le registre d'achats de pesticides.

## 3 Description de la vérification

### Registre d'achats

Le registre est tenu et est complet.

Il y est inscrit :

- Le nom, l'adresse et le numéro de permis de Massicotte Extermination
- Le nom, l'adresse et le numéro de permis du fournisseur
- Les noms, classes, numéros d'homologation et quantité de pesticides acheté

### Registre d'utilisation

Le registre d'application de pesticides est tenu et est incomplet.

Il manque :

- Le nom, adresse et numéro de permis de l'entreprise Massicotte Extermination
  - La signature des titulaires de certificats (le fichier étant en version électronique il est impossible de le signer)
- Certaines lignes sont vides (lignes 3, 7, 34, 106, 163, 240, 268 du fichier excel). J'ai demandé à M. Simon Massicotte la raison. Il m'a répondu qu'il s'agissait d'une 2<sup>e</sup> application au même endroit (voir courriel du 27 août 2014.). Une des inscriptions (ligne 106) est une erreur.

Massicotte Extermination  
4472 CH Beauchastel  
Rouyn-Noranda, J9Y 1K4  
P900521

Entreprise

Gardex

2982 HALPERN , VILLE ST- LAURENT, QC CIPC# 353387, P5500052 , P5500053

Date	Nom commercial	Classification	Numéro homologation	Quantité	Caisse	total
2014-05-23	Dragnet	Classe 3 commercial	6024175			
2014-05-23	Niban	Classe 4				
2014-05-28	Dragnet	Classe 3 commercial				
2014-05-28	Niban	Classe4				
2014-06-03	Dragnet	Classe 3 commercial				
2014-06-03	Niban	Classe 4				
2014-06-12	Dragnet	Classe 3 Commercial				
2014-06-12	Deltagard Sc	Classe 3 Commercial				
2014-06-18	Deltagard sc	Classe 3 Commercial				
2014-06-18	Niban	Classe 4				

**Art. 23-24**

Mayrand, Anne

---

De: **Art. 53-54**

Envoyé: 4 août 2014 09:15

À: Mayrand, Anne

Objet: Massicotte Extermination conformité

Bonjour Mme Mayrand,

Nous avons prit les mesures nécessaires pour nous conformer à la loi et à la réglementation. Voici la confirmation écrite.

Ci-joint le registre d'utilisation de pesticides et le registre d'achat.

Bonne journée

**Art. 53-54**

2014-08-27

---

**Mayrand, Anne**

**De:** **Art. 53-54**

**Envoyé:** 27 août 2014 20:19

**À:** Mayrand, Anne

**Objet:** Re: TR : Massicotte Extermination conformité

Bonjour Mme Mayrand,

Pour la ligne numéro 3,7,163,240 et 268 sont des produit qui on été appliquer sur les clients du haut.  
Donc pour la ligne numéro 2 la suite du 2 e produit utilisé est sur la ligne numéro 3.

pour la ligne numéro 106 je crois que c'est simplement une erreur car je serais vraiment étonné que le client est reçue 580 ml de produit chez lui pour un traitement de bâtiment.

merci et bonne journée

**Art. 53-54**

Le 27 août 2014 13:33, <[Anne.Mayrand@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:Anne.Mayrand@mddelcc.gouv.qc.ca)> a écrit :

Bonjour Simon,

je suis présentement en train de lire le registre d'utilisation de pesticides et je constate qu'il y a des lignes incomplètes. Peux-tu m'expliquer de quoi il s'agit?

Dans le fichier excel ce sont les lignes 3, 7, 34, 106, 163, 240 et 268.

Merci

Anne Mayrand

Inspectrice, secteur industriel et agricole

Ministère du Développement durable, de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques

180, boulevard Rideau, 1er étage

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Téléphone: 819 763-3333 #278

Télécopieur: 819 763-3202

[anne.mayrand@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:anne.mayrand@mddelcc.gouv.qc.ca)

-----Message d'origine-----

**De :** massicotte exterminator

**Art. 53-54**

**Envoyé :** 4 août 2014 09:15

**À :** Mayrand, Anne

**Objet :** Massicotte Extermination conformité

Bonjour Mme Mayrand,

Nous avons prit les mesures nécessaires pour nous conformer à la loi et à la réglementation. Voici la confirmation écrite.

Ci-joint le registre d'utilisation de pesticides et le registre d'achat.

Bonne journée

**Art. 53-54**

2014-08-28

**Mayrand, Anne**

---

**De:** Mayrand, Anne  
**Envoyé:** 28 août 2014 15:34  
**À:** 'massicotte extermination'  
**Objet:** RE : TR : Massicotte Extermination conformité

Bonjour Simon,

Merci pour les explications.

J'ai complété la vérification des documents transmis et le registre d'achat est complet. **Dans le registre d'utilisation, il est obligatoire d'indiquer le nom, l'adresse et le numéro de permis de l'entreprise en en-tête.** Cet élément est manquant. Il vous est suggéré de porter une attention particulière pour éviter les erreurs comme à la ligne 106. Pour les autres éléments vérifiés, le registre d'utilisation est conforme.

Merci et bonne journée.

**Anne Mayrand**

Inspectrice, secteur industriel et agricole  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
180, boulevard Rideau, 1er étage  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9  
Téléphone: 819 763-3333 #278  
Télécopieur: 819 763-3202  
[anne.mayrand@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:anne.mayrand@mddelcc.gouv.qc.ca)

-----Message d'origine-----

**De :** massicotte exterminator **Art. 53-54**  
**Envoyé :** 27 août 2014 20:19  
**À :** Mayrand, Anne  
**Objet :** Re: TR : Massicotte Extermination conformité

Bonjour Mme Mayrand,

Pour la ligne numéro 3,7,163,240 et 268 sont des produit qui on été appliquer sur les clients du haut.

Donc pour la ligne numéro 2 la suite du 2 e produit utilisé est sur la ligne numéro 3.

pour la ligne numéro 106 je crois que c'est simplement une erreur car je serais vraiment étonné que le client est reçue 580 ml de produit chez lui pour un traitement de bâtiment.

merci et bonne journée

**Art. 53-54**

Le 27 août 2014 13:33, <[Anne.Mayrand@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:Anne.Mayrand@mddelcc.gouv.qc.ca)> a écrit :

Bonjour Simon,

je suis présentement en train de lire le registre d'utilisation de pesticides et je constate qu'il y a des lignes incomplètes. Peux-tu m'expliquer de quoi il s'agit?

Dans le fichier excel ce sont les lignes 3, 7, 34, 106, 163, 240 et 268.

2014-08-28

Rouyn-Noranda, le 23 juillet 2014

**AVIS**

Massicotte extermination inc.  
4472, chemin Beauchastel  
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4

N/Réf. : 7820-08-01-01108-10  
401146942

**Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre entreprise à partir des affichettes installées à la suite d'un traitement avec pesticides**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 10 juin 2014 par M. Cédric Fortier de notre direction régionale sur un bâtiment au 207, rue Mgr Latulipe Ouest à Rouyn-Noranda, les manquements suivants ont été constatés :

1. Avoir placé une affichette dont le nom de l'employé ayant fait l'application n'y est pas inscrit.

Code de gestion des pesticides, article 72

2. Avoir effectué une activité visée à l'article 10 sans se conformer au Code de gestion des pesticides (Chapitre P-9.3, r. 1).

Loi sur les pesticides, article 12

Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour vous conformer à la loi et la réglementation et de nous transmettre une confirmation écrite à l'adresse en pied de page, dès que cela aura été fait.

...2

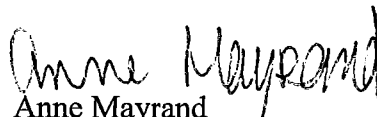


Nous vous demandons également, en vertu de l'article 83 de la Loi sur les pesticides (L.R.Q., chapitre P-9.3), de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'ici le 8 août 2014, la partie couvrant la période du 20 mai 2014 au 15 juin 2014 de votre registre d'achat de pesticides, de votre registre d'utilisation de pesticides ainsi que des livres de comptes reliés. Ce bilan doit contenir l'ensemble des éléments prévus aux articles 50 et 51 du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Cédric Fortier au numéro de téléphone 819 763-3333, poste 266, ou à l'adresse courriel [cedrick.fortier@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:cedrick.fortier@mddelcc.gouv.qc.ca).

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.

AM/CF/cl

  
Anne Mayrand  
Inspectrice  
Service industriel et agricole

Rouyn-Noranda, le 23 juillet 2014

## AVIS

Massicotte extermination inc.  
4472, chemin Beauchastel  
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4

N/Réf. : 7820-08-01-01108-10  
401147151

**Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre entreprise à partir des affichettes installées à la suite d'un traitement avec pesticides**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 16 juin 2014 par M. Cédric Fortier de notre direction régionale au 240, avenue Larivière à Rouyn-Noranda, les manquements suivants ont été constatés :

- Avoir placé une affichette non conforme et non complétée correctement, soit :
  - l'identification de l'ingrédient actif n'est pas inscrite;
  - le numéro d'homologation n'est pas inscrit.

Code de gestion des pesticides, article 72

- Avoir effectué une activité visée à l'article 10 sans se conformer au Code de gestion des pesticides (Chapitre P-9.3, r.1).

Loi sur les pesticides, article 12


Nous vous demandons donc de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour vous conformer à la loi et la réglementation et de nous transmettre une confirmation écrite à l'adresse en pied de page, dès que cela aura été fait.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Cédric Fortier au numéro de téléphone 819 763-3333, poste 266, ou à l'adresse courriel [cedrick.fortier@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:cedrick.fortier@mddelcc.gouv.qc.ca).

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.

AM/CF/cl

  
Anne Mayrand  
Inspectrice  
Service industriel et agricole

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec  
Région : Abitibi-Témiscamingue

**1 Identification**

Date de l'inspection : 2014-06-16    Heure d'arrivée : N.A.    Heure de départ : N.A.  
Inspecteur : Cédric Fortier    Accompagné de : -

N° intervention : 300892318    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7820-08-01-01108-10    N° du rapport d'inspection : 401147105  
N° demande : 200400198    Type de demande : Programme de contrôle  
But de l'inspection : Urbain - MASSICOTTE EXTERMINATION INC. - SUPER-MARCHÉ ROY INC.

**Lieu inspecté**  
Nom du lieu : IGA Roy - Rouyn-Noranda  
Nom usuel du lieu : Marché d'alimentation IGA Roy de Rouyn-Noranda  
N° du lieu : X2143448    Type de lieu : commerce  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 240, avenue Larivière  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4G8  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 236233, -79.015332

48.

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Massicotte extermination inc.	Exterminateur	4472, chemin Beauchastel Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4	Y2084400

**Conditions météo**  
N.D.

**Personnes rencontrées**     SO

**Plainte**     SO

**Photos numériques**  
Nombre de photos prises sur le terrain : 0    Nombre de photos annexées au rapport : 0

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Cédric Fortier avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

**Grilles d'inspection annexées**     SO

Numéro	Titre
1	Grille de vérification : Firmes d'entretien d'espaces verts (Affichettes)

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Affichette de traitement avec pesticides

Echantillons  SO

**2 Mise en contexte (facultatif)  SO**

**3 Description de l'inspection**

Réception d'une affichette apportée à mon bureau par ma collègue Anne Mayrand. Seulement les informations contenues sur l'affichette et celles qui peuvent en être tirées feront l'objet d'une vérification dans le présent rapport.

La grille utilisée pour la vérification de l'affichette est une grille C4/D4 car elle convient très bien à la vérification de la conformité d'une affichette utilisée pour une activité C5.

**4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)  SO**

Les informations complémentaires sur le lieu d'intervention ont été trouvées sur le registraire des entreprises du Québec et sur l'Atlas SAGO.

Les informations complémentaires sur le permis ont été trouvées sur SEAP et dans la liste «Liste titulaires de permis C avec sous catég et établis valides au 2014-04-11.xls».

Les informations complémentaires sur le certificat de l'applicateur ont été trouvées dans la liste «Liste titulaires de certificats CD avec sous-catégories valides au 2014-04-11.xls».

**5 Conclusion**

Les affichettes qui ont été placées par l'entreprise suite à l'application de pesticide au 240 avenue Larivière ne sont pas conformes au Code de gestion des pesticides et à la Loi sur les pesticides.

Les manquements suivants ont été constatés :

- Avoir placé une affichette non conforme et non complétée correctement à l'égard de :
  1. l'identification de l'ingrédient actif qui n'est pas inscrite;
  2. le numéro d'homologation qui n'est pas inscrit;

Code de gestion des pesticides, article 72

- Avoir effectué une activité visée à l'article 10 sans se conformer au Code de gestion des pesticides (Chapitre P-9.3, r.1).

Loi sur les pesticides, article 12

**Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés  SO**

**6 Recommandations**

Ainsi, je recommande d'envoyer une lettre d'avertissement de pesticides et de contacter l'entreprise afin de donner de l'information supplémentaire sur la signification de la lettre d'avertissement de pesticides.

Rédigé par : Cédric Fortier	Date de rédaction : 2014-06-23
Signature : <i>Cédric Fortier</i>	Date de signature : <i>2014/07/02</i>

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Anne Mayrand

Fonction : Inspectrice, secteur industriel et agricole

Signature :

*Anne Mayrand*

Date :

*2014-07-21*

Commentaires :

## Grille de vérification

Titre du programme : P1 – Vérification de la conformité de l'utilisation des pesticides

Titre de la grille : Firmes d'entretien d'espaces verts (Affichettes)

No de la grille : 1

Permis	C4 <input checked="" type="checkbox"/> D4 <input type="checkbox"/>
Titulaire du permis : Massicotte Extermination inc.	Adresse du titulaire du permis : 4472, chemin Beauchastel, Rouyn-Noranda (Québec)
Numéro de permis : P900221	Date d'expiration : 2016-03-24
Catégorie : C	Sous-catégorie : 4 et 5
Région émettrice : Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	

<b>Certificat</b>	
Titulaire du certificat : Denis Massicotte	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C900526	Sous-catégorie : B2, CD4 et CD5
Date d'expiration du certificat : 2019-07-16	

Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Points de vérification			Résultat				
N°	Réf.	Description de la vérification					Note
			C	NC	SO	NV	
<b>Loi sur les pesticides</b>							
1	34, et 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Code de gestion des pesticides</b>							
3	71	Présence d'une affiche à tous les accès d'une superficie clôturée ou à tous les 20 m linéaires au pourtour d'une superficie non clôturée (ou clôturée en partie) à la suite de l'application de pesticides sur une surface gazonnée ou pavée ou sur des arbres ou arbustes (sauf sur les terrains de golf et lors de l'injection de pesticides dans les végétaux).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	72	L'affiche est bien en vue, résiste aux intempéries et mesure 12,7 cm sur 17,7 cm.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Contenu de l'affichette - RECTO</b>							
5	72	Mention de « Traitement avec pesticides » et avertissement « Ne pas entrer en contact avec la surface traitée avant le » (délai d'au moins 24 heures) et date et heure lisibles.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	72	Présence du pictogramme : Le cercle et la barre oblique du symbole sont de couleur rouge. Ils peuvent être de couleur jaune dans le cas où le pesticide utilisé est un biopesticide ou un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs énumérés à l'annexe II.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	72	Identification, sous le pictogramme, des végétaux qui sont traités.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	72	Mention en bas de l'affiche de « Laisser sur place un minimum de 24 heures ».	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Contenu de l'affichette - VERSO</b>							
9	72	Indication de la date et l'heure de l'application.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	72	Mention de l'ingrédient actif utilisé.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11	72	Numéro d'homologation du pesticide.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12	72	Mention des coordonnées du titulaire du permis (nom, adresse et numéro de téléphone).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	72	Numéro de certificat.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	72	Titulaire du certificat (initiales).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	72	Numéro de téléphone du Centre Anti-poison du Québec.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Notes sur les vérifications**

N°	Note
4	L'affiche possède les bonnes dimensions et résiste aux intempéries, par contre, la mention non-vérifié est pour la visibilité de l'affiche, qui n'est pas connue.
10,11	Des cases sont prévues afin de cocher les pesticides utilisés. L'information donnée par cette case donne le nom commercial, l'ingrédient actif utilisé ainsi que le numéro d'homologation du pesticide. Par contre, aucune de ces cases n'a été cochée sur l'affichette.



**TRAITEMENT AVEC PESTICIDES**

**NE PAS ENTRER EN CONTACT AVANT LE:**

DATE: 2014/05/28

HEURE: 7-15



**LIEUX ET VÉGÉTAUX TRAITÉS:**

*Pelouse*

*Bâtiments*

*Arbustes*

*Autres*

*Arbres*

**LAISSER SUR PLACE UN MINIMUM DE 24 HEURES**



Date et heure de l'application:

2014/05/27  
715

Nom commerciale:

# d'homologation

Dragnet	Perméthrine	24175	<input type="checkbox"/>
Prélude 240	Perméthrine	26509	<input type="checkbox"/>
Demand CS	Lambda-Cyhalathrine	27428	<input type="checkbox"/>
Safer's	Sel de potassium	14669	<input type="checkbox"/>

Autres: \_\_\_\_\_

Titulaire de permis: MASSICOTTE EXTERMINATION

Permis #: P900221

Adresse: 4472, chemin Beauchastel

Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4

Téléphone: 819 763-9481 / 1 877 797-9458

Numéro de certificat: C 900528

Titulaire de certificat (initiales):

DM  
DETS MASSICOTTE

CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC

1 800 463-5060

## RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec  
Région : Abitibi-Témiscamingue

### 1 Identification

Date de l'inspection : 2014-06-10	Heure d'arrivée : 13h51	Heure de départ : 14h00
Inspecteur : Cédric Fortier	Accompagné de : -	
N° intervention : 300890612	Type d'intervention : Inspection	
N° gestion documentaire : 7820-08-01-01108-10	N° du rapport d'inspection : 401146891	
N° demande : 200400198	Type de demande : Programme de contrôle	
But de l'inspection : Urbain - MASSICOTTE EXTERMINATION INC. - <b>Art. 53-54</b>		

Lieu inspecté	
Nom du lieu :	<b>Art. 53-54</b>
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2149221	Type de lieu : habitation
Localisation du lieu inspecté :	
Adresse du lieu : Rouyn-Noranda ( <b>Art. 53-54</b> )	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48.235016, -79.026485	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Massicotte extermination inc.	Exterminateur	4472, chemin Beauchastel Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4	Y2084400

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées	<input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	--

Plainte	<input checked="" type="checkbox"/> SO
---------	--

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 9	Nombre de photos annexées au rapport : 5

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Cédric Fortier avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-08\force01\7820-08-01-01108-10\2014-06-10

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées	<input type="checkbox"/> SO
-------------------------------	-----------------------------

Numéro	Titre
1	Grille de vérification : Firmes d'entretien d'espaces verts (Affichettes)

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Rapport photo - Massicotte Extermination inc. - ; Affichette « Traitement avec pesticides »

**Art. 53-54**

Échantillons  SO

## 2 Mise en contexte (facultatif)

SO

## 3 Description de l'inspection

Prise de connaissance du terrain. Prise de photos devant et derrière l'immeuble. Collecte d'une affichette pour vérification ultérieure au bureau.

Il s'agit d'une vérification d'affichette pour extermination (C5). La grille C4/D4 est tout de même employée due à la nature de l'inspection qui consiste en une vérification.

## 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

Les informations complémentaires sur le permis ont été trouvées sur SEAP et sur la liste «Liste titulaires de permis C avec sous catég et établis valides au 2014-04-11.xls»

Les informations complémentaires sur le certificat ont été trouvées sur la liste «Liste titulaires de certificats CD avec sous-catégories valides au 2014-04-11.xls»

Les informations complémentaires sur le lieu d'intervention ont été trouvées sur l'Atlas SAGO et sur l'évaluation foncière de la ville de Rouyn-Noranda.

## 5 Conclusion

L'entreprise n'est pas conforme en tout point au Code de gestion des pesticides et à la Loi sur les pesticides.

Les manquements suivant ont été constatés :

1. Avoir placé une affichette dont le nom de l'employé ayant fait l'application n'y est pas inscrit.

Code de gestion des pesticides, article 72

2. Avoir effectué une activité visée à l'article 10 sans se conformer au Code de gestion des pesticides (Chapitre P-9.3, r. 1)

Loi sur les pesticides, article 12

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

## 6 Recommandations

Ainsi, je recommande d'envoyer une lettre d'avertissement de pesticides, de contacter l'entreprise pour signaler l'arrivée de la lettre et expliquer sa signification.

Rédigé par : Cédric Fortier

Date de rédaction : 2014-06-23

Signature :

*Cédric Fortier*

Date de signature :

*2014/07/16*

**7 Vérification du rapport d'inspection**

**Approuvé par :** Anne Mayrand

**Fonction :** Inspectrice, secteur industriel et agricole

**Signature :**

*Anne Mayrand*

**Date :**

*2014-07-15*

**Commentaires :**

## Grille de vérification

Titre du programme : P1 – Vérification de la conformité de l'utilisation des pesticides  
Titre de la grille : Firmes d'entretien d'espaces verts (Affichettes)  
No de la grille : 1

Permis	C4 <input checked="" type="checkbox"/> D4 <input type="checkbox"/>
Titulaire du permis : Massicotte Extermination inc.	Adresse du titulaire du permis : 4472 chemin Beauchatel Rouyn-Noranda (Québec)
Numéro de permis : P900211	Date d'expiration : 2016-03-24
Catégorie : C	Sous-catégorie : 4 et 5
Région émettrice : Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	

<b>Certificat</b>	
Titulaire du certificat : Simon Massicotte	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat : C900905	Sous-catégorie : CD5
Date d'expiration du certificat : 2017-07-18	

Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Titulaire du certificat :	<input type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone : Cellulaire :
Numéro de certificat :	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat :	

Points de vérification			Résultat				
N°	Réf.	Description de la vérification	C	NC	SO	NV	Note
<b>Loi sur les pesticides</b>							
1	34, et 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Code de gestion des pesticides</b>							
3	71	Présence d'une affiche à tous les accès d'une superficie clôturée ou à tous les 20 m linéaires au pourtour d'une superficie non clôturée (ou clôturée en partie) à la suite de l'application de pesticides sur une surface gazonnée ou pavée ou sur des arbres ou arbustes (sauf sur les terrains de golf et lors de l'injection de pesticides dans les végétaux).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	72	L'affiche est bien en vue, résiste aux intempéries et mesure 12,7 cm sur 17,7 cm.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Contenu de l'affichette - RECTO</b>							
5	72	Mention de « Traitement avec pesticides » et avertissement « Ne pas entrer en contact avec la surface traitée avant le » (délai d'au moins 24 heures) et date et heure lisibles.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	72	Présence du pictogramme : Le cercle et la barre oblique du symbole sont de couleur rouge. Ils peuvent être de couleur jaune dans le cas où le pesticide utilisé est un biopesticide ou un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs énumérés à l'annexe II.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	72	Identification, sous le pictogramme, des végétaux qui sont traités.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	72	Mention en bas de l'affiche de « Laisser sur place un minimum de 24 heures ».	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Contenu de l'affichette - VERSO</b>							
9	72	Indication de la date et l'heure de l'application.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	72	Mention de l'ingrédient actif utilisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	72	Numéro d'homologation du pesticide.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	72	Mention des coordonnées du titulaire du permis (nom, adresse et numéro de téléphone).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	72	Numéro de certificat.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	72	Titulaire du certificat (initiales).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
15	72	Numéro de téléphone du Centre Anti-poison du Québec.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Notes sur les vérifications**

N°	Note
14	Le nom du titulaire du certificat n'est pas inscrit. Uniquement ses initiales sont présentes

# Art. 53-54



DSCN0117 (Large).jpg

Photo 1 : Aperçu du terrain devant l'immeuble et de l'affichette



DSCN0118 (Large).jpg

Photo 2 : Aperçu du terrain devant l'immeuble



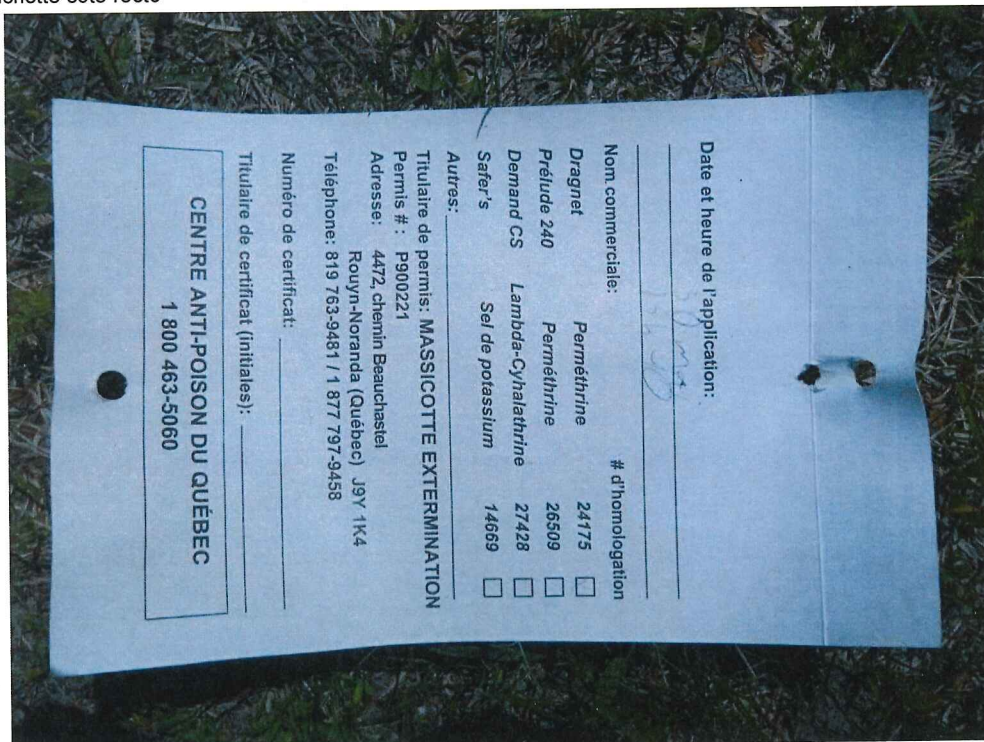
DSCN0119 (Large).jpg

Photo 3 : Affichette vu de la limite du terrain sur le trottoir





DSCN0120 (Large).jpg  
Photo 4 : Aperçu de l'affichette côté recto



DSCN0121 (Large).jpg  
Photo 4 : Aperçu de l'affichette côté verso

**TRAITEMENT AVEC PESTICIDES**  
**NE PAS ENTRER EN CONTACT AVANT LE:**

DATE: \_\_\_\_\_

HEURE: \_\_\_\_\_



**LIEUX ET VÉGÉTAUX TRAITÉS:**

*Pelouse*

*Bâtiments*

*Arbustes*

*Autres*

*Arbres*

**LAISSER SUR PLACE UN MINIMUM DE 24 HEURES**

Date et heure de l'application:

30 mai  
12h 30

Nom commerciale:

# d'homologation

<i>Dragnet</i>	<i>Perméthrine</i>	24175	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Prélude 240</i>	<i>Perméthrine</i>	26509	<input type="checkbox"/>
<i>Demand CS</i>	<i>Lambda-Cyhalathrine</i>	27428	<input type="checkbox"/>
<i>Safer's</i>	<i>Sel de potassium</i>	14669	<input type="checkbox"/>

Autres: \_\_\_\_\_

Titulaire de permis: **MASSICOTTE EXTERMINATION**

Permis #: P900221

Adresse: 4472, chemin Beauchastel

Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4

Téléphone: 819 763-9481 / 1 877 797-9458

Numéro de certificat:           C900221          

Titulaire de certificat (initiales):           SM          

**CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC**  
**1 800 463-5060**

Rouyn-Noranda, le 29 août 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Massicotte Extermination inc.  
4472, chemin Beauchastel  
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4

N/Réf. : 7820-08-01-01108-10  
401061917

**Objet : Tenu du registre et application de pesticides non conformes**

Mesdames,  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 12 août 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Ne pas s'être assuré, au moment de l'application du pesticide, qu'aucune personne autre que celle participant à l'application ne soit présent sur le lieu d'application et ne soit exposée aux pesticides

*Code de gestion des pesticides, article 40*

- Ne pas avoir mis en place, dès le début d'un traitement aérosol, une affiche lorsque la quantité de pesticides à appliquer est déterminée en fonction du volume du lieu à traiter ou lorsque l'étiquette du pesticide prévoit un délai pendant lequel l'accès au lieu est interdit après son application.

*Code de gestion des pesticides, article 43*

- Ne pas avoir placé bien en vue une affiche mesurant 21,5 cm sur 28 cm, résistante aux intempéries et contenant les mentions suivantes :
  - Traitement aérosol avec pesticides;
  - La date et l'heure de la fin de l'interdiction d'accès;

...2

- L'ingrédient actif, le numéro d'homologation, le titulaire du permis, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de certificat, le titulaire du certificat et le centre Anti-Poison du Québec.

*Code de gestion des pesticides, article 44*

- Étant titulaire d'un permis de la catégorie C, ne pas avoir tenu un registre d'utilisation des pesticides conforme à la réglementation.

*Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides, article 51*

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ces manquements.

Nous vous demandons de nous transmettre, d'ici le 13 septembre 2013, un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Mme Anne Mayrand au 819 763-3333, poste 278 ou à l'adresse courriel [anne.mayrand@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:anne.mayrand@mddefp.gouv.qc.ca).

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

GV/AM/cl



Guy Vallières  
Coordonnateur  
Service industriel et agricole

Rouyn-Noranda, le 7 août 2013

**AVIS**

Massicotte Extermination inc.  
4472, chemin Beauchastel  
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4

N/Réf. : 7820-08-01-01108-10  
401060276

**Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité du registre  
d'application de pesticides C4-C5 de votre entreprise d'entretien  
d'espaces verts**

Mesdames  
Messieurs,

Lors de la vérification réalisée le 6 août 2013 par Mme Charlotte Galarneau de notre direction régionale, des manquements à la réglementation ont été constatés. En effet, dans le registre d'application de pesticides C4-C5, les informations suivantes sont manquantes à certains endroits :

- La date de l'exécution des travaux.
- Le nom, l'adresse et le numéro de permis de l'entreprise.
- Les motifs qui ont justifié les travaux et l'emplacement où ils ont été effectués.
- Ce qui a fait l'objet du traitement ainsi que sa superficie, son volume ou sa quantité.
- Le nom, la classe, le numéro d'homologation et la quantité du pesticide utilisé.
- Le nom du titulaire du certificat qui a accompli les travaux ou en a assumé la surveillance et le numéro de ce certificat ; ce titulaire de certificat appose sa signature au registre en regard de ces mentions.

*Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides,  
article 51*

...2

- Ne pas avoir effectué la préparation ou l'application d'un pesticide conformément aux instructions du fabricant inscrites sur l'étiquette du pesticide Safer's savon insecticide #14669 (voir le tableau annexé).

*Code de gestion des pesticides, article 36*

Nous vous rappelons que, selon l'article 43 du *Code de gestion des pesticides*, celui qui effectue un traitement aérosol de pesticides doit, dès le début des travaux, apposer une affiche sur chacune des entrées donnant accès au lieu à traiter lorsque la quantité de pesticides à appliquer dans ce lieu est déterminée en fonction du volume du lieu à traiter ou lorsque l'étiquette du pesticide prévoit un délai pendant lequel l'accès au lieu est interdit après son application.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires, si ce n'est déjà fait, pour vous conformer à la loi et la réglementation.

Nous vous demandons de nous transmettre immédiatement la partie dûment complétée de votre registre d'utilisation des pesticides pour la période du 15 juin 2013 au 15 juillet 2013 ainsi que les livres de compte couvrant cette même période.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 819 763-3333, poste 278, ou à [anne.mayrand@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:anne.mayrand@mddefp.gouv.qc.ca).

En fonction des éléments observés et de votre communication écrite à venir, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché pour vérifier le respect de la loi.

AM/CG/cl



Anne Mayrand  
Inspectrice  
Service industriel et agricole

Numéro d'homologation	Nom du pesticide	Classe provinciale	Titulaire	Ingrédient actif	Concentration	Type d'usage	Type de produit
14669	Safer's savon insecticide (a usage agricole)	3	Woodstream Canada Corporation	SOB-Savon insecticide	50.5	Insecticide, acaricide, molluscicide, etc.	Acaricide, Biopesticide et insectide





**1. Identification**

Date de l'inspection : 13 juillet 2012	Heure d'arrivée : 15 h 00	Heure de départ : 15 h 50
Inspecteur : Isabelle Labrecque	Accompagné de : Laura Lee Dumont	

N° intervention : 300796793	Type d'intervention : Inspection programmée
N° gestion documentaire : 7820-08-01-01108-10	N° du rapport d'inspection : 401014162
N° demande : 200168346	Type de demande : P-2 Programme d'inspection des firmes d'entretien d'espaces verts
But de l'inspection : Projet pilote CD4	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Massicotte Extermination	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2119831	Type de lieu : Firme d'entretien d'espaces verts-Pesticides
Localisation du lieu inspecté : 4472, Chemin Beauchatel, Rouyn-Noranda	
Coordonnées géographiques du lieu :	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Denis Massicotte	Propriétaire		

<b>Conditions météo</b>

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Denis Massicotte	Propriétaire	819 797-9458
		C900526 2014-07-16

<b>Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : M. Massicotte		

<b>Plainte</b>		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Liste de produits chimiques homologués Registre d'achat de pesticides et Registre d'utilisation de pesticides

Date de l'inspection : 13 juillet 2012

No de gestion documentaire : 7820-08-01-01108-10

**2. Mise en contexte (facultatif)**

Afin de vérifier et d'améliorer leur conformité en regard de la Loi sur les pesticides et de ses règlements, rencontrer les exploitants d'entreprises en horticulture ornementale titulaires des permis suivants :

- Permis C4 – permis de travaux rémunérés, application en horticulture ornementale
- Permis D4 – permis de travaux sans rémunération, application en horticulture ornementale

**3. Description de l'inspection**

<b>Permis</b>	
Titulaire du permis : <i>Abitibi Extermination</i>	Adresse du titulaire du permis : <b>Art. 53-54</b>
Numéro de permis : <i>P900221</i>	Date d'expiration : <i>2013-03-24</i>
Catégorie : <i>C-Travaux rémunérés</i>	Sous-catégorie : <i>C4 et C5</i>
Région émettrice : <i>Abitibi-Témiscamingue</i>	

<b>Certificat</b>	
Titulaire du certificat : <i>Denis Massicotte</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Rencontré(e) lors de l'inspection
Titre :	Téléphone :                      Cellulaire :
Numéro de certificat : <i>C900526</i>	Sous-catégorie :
Date d'expiration du certificat : <i>2014-07-16</i>	

Points de vérification		Résultat					
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
<b>Détenteurs de permis C4 ou D4</b>							
<b>Loi sur les pesticides</b>							
1	34, 36	Permis de catégorie ou sous-catégorie appropriée aux activités réalisées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	45	Le titulaire du permis a, à son emploi, un titulaire d'un certificat CD4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4	49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat CD4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	62	Le titulaire du certificat porte sur lui son certificat et l'exhibe sur demande.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	81, 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides</b>							
8	44	Le titulaire d'un permis de travaux rémunérés n'offre pas d'exécuter des travaux d'application de pesticides autres que ceux prévus dans son permis.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	R. 50 L. 46	Le titulaire du permis de catégories C ou D tient un registre complet des achats de pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	51	Le titulaire du permis de catégorie C tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 4, des livres de compte et conserve les pièces justificatives. (date exécution, nom client, motif et lieu, ce qui a fait l'objet, superficie, volume ou quantité, nom, classe, # d'homologation, quantité utilisée, nom du titulaire, # certificat, signature)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	52	Le titulaire du permis de catégorie D tient un registre complet d'utilisation des pesticides de classes 1 à 3, des livres de compte et conserve les pièces justificatives.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	R. 54 L. 47	Le titulaire du permis conserve les registres et livres de compte pendant 5 ans.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Code de gestion des pesticides</b>							
<b>ENTREPOSAGE</b>							
13	5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	9	Réservoir ou citerne de > 1000 litres doivent être maintenu fermé de manière à empêcher tout écoulement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16	11	Citerne doit être dans aménagement rétention sauf si elle contient des pesticides préparés ou dilués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	12	Le chargement ou déchargement de pesticides non préparés ou non dilués, d'un réservoir ou citerne (≥ 1000 litres) doit être dans aménagement de rétention.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18	13	Les liquides accumulés dans un aménagement de rétention doivent être enlevés sans délai.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	14	Quand entreposage de pesticides dans citerne ou réservoir, doit contrôler l'utilisation des tuyaux de chargement par un mécanisme de sécurité qui en empêche l'usage en dehors des périodes d'utilisation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine (30 m H <sub>2</sub> O-100 m prise d'H <sub>2</sub> O mun.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

23	18	Entreposage d'un pesticide non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux – Classes 1, 2 ou 3.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les coordonnées des services d'aide prévus – Classes 1, 2, 3 ou 4.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	23	Entreposage > 10 000 litres ou kg doit avoir une assurance responsabilité civile.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>UTILISATION</b>							
27	28	L'utilisation de la strychnine et du DDT est interdite.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	29	Application d'un pesticide, à moins de 3 mètres d'un cours d'eau ou plan d'eau.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	31	Interdiction d'appliquer un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs de l'annexe I sur les surfaces gazonnées.					
30	31, 1°	Interdit sur terrains propriété de l'État.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	31, 2°	Interdit sur terrains propriété d'une municipalité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31	31, 3°	Interdit sur terrains propriété d'établissement d'enseignement collégial et universitaire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	31, 4°	Interdit sur terrains propriété établissement de santé et services sociaux.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32	31, 5°	Interdit sur terrains destinés aux activités d'enfants de moins de 14 ans.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33	32	Seul un biopesticide ou un pesticide contenant un des ingrédients actifs mentionnés à l'annexe II peut être appliqué.					
34	32, 1°	Application dans un service de garde d'enfants.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
35	32, 2°	Application dans les établissements d'éducation préscolaire, primaire ou secondaire.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39	35	Préparation des pesticides aux distances prévues. (30 m H <sub>2</sub> O-100 m prise d'H <sub>2</sub> O mun.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40	36	Utilisation du produit respect de l'étiquette.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41	37	Utilisation d'un système d'alimentation en eau conçu pour empêcher le retour du pesticide vers la source lors de sa préparation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
42	38	Présence d'équipement et matériel pour faire cesser une fuite ou déversement lors des opération de préparation ou chargement.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
43	39	Bon état de fonctionnement de l'équipement d'application, de chargement ou de déchargement et adapté au travail à effectuer.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
44	40	Celui qui applique un pesticide s'assure qu'aucune autre personne que celle participant à l'application ne soit présente sur les lieux et ne soit exposée au pesticide	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
45	50, 1°	Application de pesticides à plus de 100 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau (eau embouteillée) ou aux réseaux d'aqueduc de plus de 75 m <sup>3</sup> par jour.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46	50, 2°	Application de pesticides à plus de 30 mètres par rapport aux ouvrages de captage d'eau de surface ou souterraine ou 3 m puits tubulaire individuel.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
47	67	Ne peut appliquer un pesticide mélangé à un fertilisant sauf s'ils sont logés dans des contenants séparés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
48	68	Interdiction d'appliquer un pesticide contenant l'un des ingrédients actifs de l'annexe I sur les surfaces gazonnées.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
49	69	Chargement ou déchargement de pesticides dans un appareil d'application effectuée dans un aménagement de rétention.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Mesures transitoires applicables aux préposés attitrés à l'application de pesticides sur les pelouses</b>							
<b>EXIGENCES POUR PRÉPOSÉ ATTITRÉ À L'APPLICATION DE PESTICIDES SUR LES PELOUSES</b>							
50	-	Doit appliquer exclusivement les pesticides mentionnés à la liste « Noms commerciaux des pesticides autorisés pour les préposés attitrés à l'application de pesticides sur les pelouses ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
51	-	Doit avoir en sa possession et présenter à la demande d'un fonctionnaire autorisé l'attestation de réussite de l'examen « Préposé attitré à l'application de pesticides sur les pelouses » ou « Tronc commun pour les utilisateurs de pesticides – EXAMTCU-01 » lorsqu'il exécute les travaux d'application de pesticides.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
52	-	Doit avoir en sa possession une feuille de route contenant les renseignements prévus à l'article 51 ou 52 du <i>Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides</i> , le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
53	-	Doit remplir la feuille de route au fur et à mesure de la réalisation des travaux d'application de pesticides en complétant les informations (motif et emplacement, objet du traitement, superficie et volume ou quantité, nom, classe, # homologation, quantité du pesticide).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
54	-	Doit présenter les feuilles de route à la demande d'un fonctionnaire autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
55	-	Doit travailler sous la supervision d'un titulaire de certificat CD4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
56	-	Doit démontrer, à la demande d'un fonctionnaire autorisé, qu'il a la possibilité d'entrer en contact en tout temps avec le titulaire de certificat CD4 grâce à un moyen de communication lors des travaux d'application de pesticides.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>EXIGENCES POUR TITULAIRE DE PERMIS C4 OU D4</b>							
57	-	S'assurer que le préposé applique exclusivement les pesticides mentionnés à la liste « Noms commerciaux des pesticides autorisés pour les préposés attitrés à l'application de pesticides sur les pelouses ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
58	-	S'assurer que le préposé a en sa possession une des attestations de réussite requises, soit « Préposé attitré à l'application de pesticides sur les pelouses » ou « Tronc commun pour les utilisateurs de pesticides – EXAMTCU-01 ».	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
59	-	S'assurer que le préposé a en sa possession, avant la réalisation des travaux d'application de pesticides, une feuille de route contenant les informations prévues à l'article 51 ou 52 du <i>Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides</i> , le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
60	-	S'assurer que le titulaire de certificat CD4 supervise au maximum quatre préposés à la fois.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
61	-	S'assurer que le titulaire de certificat CD4 et le préposé ont la possibilité d'entrer en contact en tout temps grâce à un moyen de communication lors des travaux d'application de pesticides.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date de l'inspection : 13 juillet 2012	No de gestion documentaire : 7820-08-01-01108-10
--	--

62	-	S'assurer que dans le cas de la réalisation de travaux rémunérés, la feuille de route contient les renseignements dûment remplis concernant la date de l'exécution des travaux et le nom et adresse des clients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
63	-	S'assurer que les feuilles de route sont remises à la demande d'un fonctionnaire autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>EXIGENCES POUR TITULAIRE DE CERTIFICAT CD4</b>							
65	-	Doit superviser un maximum de quatre préposés à la fois.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
66	-	Doit s'identifier avec son nom et son numéro de certificat et signer la feuille de route dûment remplie contenant les informations prévues à l'article 51 ou 52, selon le cas, du <i>Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides</i> , pour les travaux d'application de pesticides qu'il supervise.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
67	-	Doit s'assurer que le préposé ait en main la feuille de route avant qu'il réalise les travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
68	-	Doit avoir la possibilité d'être en contact en tout temps avec le préposé, grâce à un moyen de communication, lors des travaux d'application de pesticides.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### Notes sur les vérifications

N°	Note
3	Ancienne adresse inscrite, changement de numéro civil et du nom de la rue

#### 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

#### 5. Conclusion

L'entreprise ne s'est pas prévalu du droit d'avoir des préposés attitrés pour l'application de pesticides, malgré le fait qu'elle avait répondu positivement au sondage pour participer au projet pilote.

#### 6. Recommandations

Classer au dossier.  
Transmettre copie de ce rapport au Bureau des pesticides pour compilation.

Signature : *Suzanne La Roque* Date de rédaction : 8 mars 2013

#### 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : <i>Guy Vallières</i>	Fonction : Coordonnateur
Signature : <i>Guy Vallières</i>	Date : 2013-03-11
Commentaires :	

Listes de produits chimiques homologués  
Utilisés en cas de nécessité

Nom Commercial	INGRÉDIENT ACTIF	FORMULATION	HOMOLOGATION
DRAGNET	PERMÉTHRINE	LIQUIDE	24175 classe 3.
PRÉLUDE 240	PERMÉTHRINE	LIQUIDE	26509 3
Demand cs	LAMBDA CYHALOTHRINE	LIQUIDE	27428 3
BORID	ACID ORTHOBORIQUE	POUDRE	22379 3
DRAX ANT KILL	Acide ortho borique	GEL	25353 3
Miniblocs generationMc	Diféthialone	BLOCK	26618 3
FirstStrike	Diféthialone	APPÂT MOU	29503 3
Vipona	Dichlorvos	Liquide.	11 819 3 insecticide.
Tempo	Cyfluthrine 20%	polv. soluble	25 673 3
Savon safer.	Fl de potassium	Liquide	14 669 3
Advance.	Abamectine 0,017%	granule.	21 864 3
Perma-Dust.	Acide borique	Sous pression.	27 023 3
Konc 407	Pyrethrin	spray.	24 875 3
221 L	Lambda-Cyhalothrin.	spray.	28 485 3
bether than	pyrethrinés		
	Butoxyde de piperonyle.	Spray.	30 424 5
Precor EC	S-Methoprene 12%	Liquide.	21 573 3

Le 20 décembre 2010

Massicotte Extermination inc.  
480, chemin Beauchastel  
Rouyn-Noranda (Québec) J9Y 1K4

N/Réf. : 7820-08-01-01108-10

300631781 - 300632803

Doc. : 400778636 - 400778641

**Objet : Conformité de votre entreprise d'entretien d'espaces verts et d'application de pesticides à des fins d'extermination en regard de la réglementation sur les pesticides**

Mesdames,  
Messieurs,

Suite à la vérification des correctifs indiqués dans votre correspondance reçue le 3 novembre dernier, nous avons constaté certaines anomalies, soit :

- Absence d'aménagement de rétention pour l'entreposage des pesticides non préparés ou non dilués : aucune spécification à ce sujet ;
- Absence d'aménagement de rétention pour le chargement et le déchargement de pesticides dans un appareil d'application : aucune spécification à ce sujet ;
- Le registre d'utilisation est incomplet, il manque ce qui a fait l'objet du traitement. Aussi, ce registre d'utilisation doit être signé par le titulaire du certificat pour chaque transaction, une version imprimée s'avère donc nécessaire.
- Les lacunes suivantes ont aussi été constatées dans le registre d'achat :
  - distinction du numéro d'homologation et de la classe provinciale du produit ;
  - l'unité de mesure pour la quantité du produit Advance Plus est manquante ;
  - le volume des seringues inscrites pour le produit Drax Dual est manquant ;
  - il y a deux produits différents portant le même numéro d'homologation, soit Advance Plus et Drax Dual ;
  - le numéro d'homologation pour le produit Drione Dust est erroné (1555 au lieu de 15255) ;
  - le numéro d'homologation, la classe et la quantité du produit Generation Block sont manquants ;

...2

- il manque des précisions dans la quantité pour les Konk 407 et 499 (quantité par caisse et volume de chaque canne de produit).

D'autre part, nous vous demandons de justifier l'achat des produits suivants :

- Advance Plus et Drax Dual – 25353 ;
- Advance – 27864 ;
- Drione Dust – 15255 ;
- Generation Block ;
- Generation Mini – 26603 ;
- Konk 407 – 244875 ;
- Précor – 21573 ;
- Tempo wp – 25673 ;
- Vapona 5% - 11819 ;
- Konk 499 – 24856 ;
- Insecticidal Soap – 14669.

Nous vous demandons donc de nous transmettre par écrit, au plus tard le 20 janvier 2011, vos démarches visant la mise aux normes de votre commerce et de répondre à la demande de justification.

En fonction des éléments observés, du contenu de votre communication écrite à recevoir et d'autres considérations, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché.

Pour de plus amples renseignements concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, vous pouvez communiquer avec la soussignée au 819 763-3333, poste 244 ou à [marlene.dallaire@mddep.gouv.qc.ca](mailto:marlene.dallaire@mddep.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

MD/cl



Marlène Dallaire  
Technicienne  
Service industriel et agricole